



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

sécurité

Question au Gouvernement n° 4233

Texte de la question

OPÉRATION SENTINELLE

**M. le président.** La parole est à M. Olivier Audibert Troin, pour le groupe Les Républicains.

**M. Olivier Audibert Troin.** Qu'il me soit tout d'abord permis de rendre hommage au lieutenant-colonel Patrick Vallot, tué accidentellement en mission en Guinée, ainsi qu'aux huit militaires blessés en Irak et au Nord-Mali ces dernières heures. (*Applaudissements sur de nombreux bancs.*)

Monsieur le Premier ministre, plus de 70 000 soldats ont été déployés sur le territoire national en 2015 au titre de l'opération Sentinelle. Si, de tout temps, nos forces armées sont intervenues sur le territoire national, jamais elles ne l'ont fait de façon aussi importante et durable, faisant peser de lourdes contraintes sur nos soldats : usure physique et morale ; enchaînement opérations extérieures et opérations intérieures, entraînant jusqu'à 220 jours d'absence de leur foyer ; ralentissement de la préparation opérationnelle-métier ; renoncement à certaines formations ; non-participation à des exercices internationaux.

Par ailleurs, nos concitoyens découvrent que nos soldats, chargés d'assurer leur sécurité, ne sont pas dotés des mêmes prérogatives que nos forces de sécurité intérieure : palpations de sécurité, fouilles des bagages des véhicules, contrôles d'identité leur sont toujours proscrits.

Après l'engouement suscité par ce déploiement dès janvier 2015, divers incidents tels qu'insultes, menaces, agressions physiques à rencontre de nos soldats n'ont pu nous laisser indifférents.

Le déroulé de la sombre soirée du Bataclan a rappelé à tous que nos armées ne peuvent agir avec les mêmes moyens que la police et la gendarmerie, et le recours en justice d'un avocat des familles des victimes sonne comme une alerte.

Avant que le piège ne se referme définitivement sur nos armées et que ce lien si particulier entre elles et les Français ne soit durablement écorné, comment envisagez-vous, monsieur le Premier ministre, un retrait progressif de nos forces armées au profit des forces de sécurité intérieure dont le rôle et les moyens semblent plus adaptés à cette lutte sur le territoire national ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe Les Républicains et sur quelques bancs du groupe de l'Union des démocrates et indépendants.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de la défense.

**M. Jean-Yves Le Drian, ministre de la défense.** Monsieur le député, je tiens d'abord à m'associer à l'hommage que vous avez rendu à nos forces spéciales : là où elles sont, là où elles combattent, elles le font avec courage et avec un grand professionnalisme.

S'agissant de l'opération Sentinelle, vous avez vous-même dit à l'instant que la mission de nos forces armées pour la protection de nos concitoyens sur le territoire national n'était pas une nouveauté. Il fut un temps où cela s'appelait la défense opérationnelle du territoire.

**M. Jacques Myard.** Ce n'est pas la même chose !

**M. Jean-Yves Le Drian, ministre.** Et cela fait même partie des missions essentielles de nos forces armées que de sécuriser nos concitoyens ! Le Livre blanc pour la défense de 2008 l'avait d'ailleurs déjà anticipé et, en 2013, nous l'avons concrétisé sous la forme d'un contrat opérationnel qui aujourd'hui, en raison de la menace, mobilise au plus haut niveau 10 000 personnels en permanence pour assurer notre sécurité et les trois missions que sont la protection, la dissuasion et la réassurance des Français, en cohérence avec les forces de sécurité intérieure. Tant que la menace durera à ce niveau, Sentinelle sera déployée au même niveau. Cela fait partie de notre arsenal de protection, que les Français apprécient. À chaque fois que j'ai eu l'occasion de parler avec nos concitoyens, j'ai constaté qu'ils trouvaient que la présence de nos forces armées rassure.

**M. Guy Teissier.** Les militaires apprécient beaucoup moins !

**M. Jean-Yves Le Drian, ministre.** Il est vrai qu'il y a eu quelques difficultés au départ en termes de personnels, d'effectifs, de mobilité ou d'hébergement, mais les moyens mis en œuvre par mon ministère ont permis de les régler, d'autant plus que la force opérationnelle terrestre va être renforcée de 66 000 à 77 000 militaires.

Monsieur le député, je tiens à mon tour à rendre hommage aux forces de Sentinelle parce qu'il faut à ces hommes et à ces femmes beaucoup de sang-froid, beaucoup de vigilance et beaucoup d'expérience pour assurer la sécurité des Français. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, écologiste et républicain.*)

## Données clés

**Auteur :** [M. Olivier Audibert Troin](#)

**Circonscription :** Var (8<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 4233

**Rubrique :** Ordre public

**Ministère interrogé :** Défense

**Ministère attributaire :** Défense

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [12 octobre 2016](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [12 octobre 2016](#)